



Mairie
73500 BRAMANS
Tél : 04 79 05 10 71
Fax : 04 79 05 37 59

mairie@bramans.fr

<http://www.bramans.fr>

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 mai 2009

	Présent	Absent	Pouvoir
Yvon CLARAZ	X		
Marcel FAVRE	X		
Pascal DUPRE	X		
Michel MELQUIOT	X		
Michel GENTY	X		
Gérard SIMON	X		
Elisabeth BLANC		X	
Jean-Marie FAVRE	X		
Sébastien MENJOZ	X		
Dominique POYARD	X		
Joseph RATEL	X		

Nombre de conseillers	11
Présents	10
Pouvoir	0
Excusés	1
Quorum	6

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le jeudi 7 mai 2009, à 19h00, sous la présidence du Maire Yvon CLARAZ.

Ordre du jour :

- Affaires foncières
- Travaux
- Tourisme
- Espace Hannibal
- Divers

Ouverture de séance : 19h00

Affaires foncières

Courrier HMTP

L'entreprise HMTP fait une demande de location pour les parcelles H625-626-629 afin de créer un parking, réservé uniquement aux véhicules légers, pour ses salariés. Le terrain existant sera abaissé d'environ 1m et un merlon de protection sera créé. Le Conseil donne un accord de principe sous réserve qu'un nouvel emplacement pour la zone d'atterrissage de l'hélicoptère soit trouvé et que l'esthétique du lieu, se trouvant à l'entrée du village, soit préservée. A cet effet la commission « beau village » devra donner son avis. Un projet d'insertion paysagère devra être réalisé et approuvé par ladite Commission.

Travaux

Versement d'une aide à M. Yannick HOUIN, boulanger

Le Maire rappelle au Conseil les travaux d'aménagement sécuritaire dans la traversée du Verney sur la RD 1006.

Il indique que du fait de ces travaux, une déviation a dû être mise en place. Par conséquent, la boulangerie de Monsieur Yannick HOUIN au Verney ne peut plus recevoir de clientèle.

Afin de pallier à cette perte d'exploitation due aux travaux réalisés par la Commune, il a été décidé de convenir d'une compensation financière à ce commerçant de Bramans. Cette compensation financière correspond à la location d'un bungalow qu'il a installé en bordure de route à l'amont du village à un endroit de passage de sa clientèle pour y faire un point de vente pendant la durée des travaux.

Où l'exposé de son Président, le Conseil Municipal accepte de verser à Monsieur Yannick HOUIN une somme forfaitaire de 1 500 euros correspondant au coût de location supporté par ce dernier.

Cette somme sera payée sur le compte 658.

Vote de crédits

Suite à la décision ci-dessus, le Conseil Municipal décide de transférer les crédits suivants :

BUDGET COMMUNAL

Exercice 2009

D.M. 01 - M 14

Compte			Désignation	Montant
022	FD		Dépenses imprévues	- 1 500.00 euros
658	FD		Charges diverses de gestion courante	+ 1 500.00 euros

Tourisme-animation

Emploi camping

L'embauche de Mme Chantal SIBOURG, comme femme de ménage, est validée en séance.

Divers

Suite à la vente du bâtiment de l'ancienne poste, le Conseil demande à la poste de procéder à la dépose des trois boîtes aux lettres y attenant et de les déplacer sur les murs de l'épicerie.

Une information est faite sur l'enfouissement de la ligne 20KV à la Villette

Espace Hannibal

Le Maire rappelle le compte rendu de la dernière réunion du 24 avril dernier à laquelle participait le Conseil Municipal, la commission « Hannibal » et le collectif « non au parc animalier »

Après discussion et intervention de chaque conseiller présent le Conseil décide à la majorité :

- De ne pas lancer l'étude de faisabilité du parc animalier
- De scinder en deux parties les quatre projets prévus sous l'appellation « Espace Hannibal ». Seront traités en priorité le sentier à thème, la liaison avec Giaglione et l'embellissement du village.

A l'issue M Michel GENTY lit la déclaration suivante en séance :

**DECLARATION DE MICHEL GENTY AU CONSEIL MUNICIPAL DU 07-05-2009 CONCERNANT
LE PROJET ESPACE HANNIBAL**

Aujourd'hui je suis bien triste pour mon village.

J'avais fondé beaucoup d'espoir sur le projet Espace Hannibal qui, j'en reste persuadé, apportait richesse et prospérité.

La conduite de ce projet m'a été confiée par le conseil municipal le 27/03/08.

Le financement de l'étude de faisabilité du parc animalier a été prévu dans la section investissement du budget primitif 2009, voté le 27/03/09.

L'ensemble du conseil municipal a soutenu ce projet au delà de la réunion à huis clos du 23/01/09 et la réunion publique du 26/09/08 n'a pas fait l'objet d'opposition de la part de nos concitoyens après avoir posé plusieurs fois la question.

Force est de constater qu'un certain nombre de conseillers municipaux après avoir approuvé à plusieurs reprises ce projet remettent en cause leurs propres décisions.

Par ailleurs le collectif "non au parc animalier" reste arc bouté sur ces positions sans qu'il en ressorte des propositions de développement touristiques et économiques.

C'est une remise en cause fondamentale du développement de Bramans.

J'ai eu la faiblesse de croire que nous allions pérenniser les commerces, l'artisanat local et la création de nouveaux commerces.

Quelle désillusion pour les concitoyens qui y croyaient. La dynamique va s'effondrer et les projets privés que cela avaient induits vont disparaître. J'avais cru comprendre que les loueurs de meublés, les commerçants, les artisans y trouvaient également un intérêt mais non !

Il faut que je me rende à l'évidence, cela ne dérange pas de travailler ailleurs que chez soi, on préfère rester un village dortoir sans offre touristique et avoir sa tranquillité.

Quel sera l'avenir du ski alpin en haute Maurienne dans 10 ans vu le contexte économique et météorologique ? Pourra-t-il toujours satisfaire l'ensemble des emplois ?

Comme je l'ai toujours dit ce projet n'a d'intérêt et n'est viable économiquement que s'il est réalisé dans sa globalité. Je n'entends pas en assurer le démantèlement.

N'étant plus en adéquation avec mes convictions, je prends acte de cet état de fait.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir noter qu'à partir de ce jour je me retire de ce projet et des relations avec Giaglione (Italie).

Par éthique j'ai rédigé une petite note de synthèse donnant l'état d'avancement du projet relatif au dossier Alcotra (liaison Bramans/Giaglione).

Je souhaite malgré cette situation ubuesque prospérité à mon village et je vais m'attacher à poursuivre mon travail au sein du conseil municipal.

Michel GENTY

Le Maire demande au Conseil de réfléchir au remplacement de M Michel GENTY, conseiller délégué, et de présenter ses réponses lors de la prochaine réunion prévue le 22 mai prochain.

Fin de séance à 21h30.

Vu, le Maire